



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ACCOMPAGNER LES ENFANTS
ET LES PARENTS





PRÉAMBULE

Né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'adresse aux enfants et aux jeunes en âge de scolarité, résidant dans les quartiers de la politique de la ville et présentant des signes de fragilité et/ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement.

Depuis 20 ans, le programme s'est progressivement imposé comme un dispositif incontournable de la politique de la ville grâce à des moyens et des outils nouveaux pour les jeunes des quartiers politiques de la ville (QPV) et leurs familles. Sa mise en œuvre, qui bénéficie d'un cadre souple, permet de conserver une certaine liberté, de s'adapter aux spécificités territoriales et facilite un maillage partenarial adapté, nécessaire à son bon fonctionnement.

Le PRE est un dispositif essentiel qui, au-delà de la simple aide scolaire, vise à accompagner ces jeunes de manière globale, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins éducatifs, sociaux, et familiaux.

Le PRE se distingue par sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, en créant des synergies entre les institutions, les associations, et les familles.

Le PRE demande agilité et innovation aux professionnels des territoires qui parfois prennent le relai des travailleurs sociaux. **Les frontières sont parfois ténues avec celles de l'action sociale à laquelle le PRE n'a pas vocation à se substituer.** Cette approche territoriale, illustre et souligne l'importance d'une vision partagée pour réussir à réintégrer les jeunes dans des parcours éducatifs valorisants et adaptés à leurs réalités.

Face à un accroissement du nombre de situations complexes, les impacts de la période de la crise sanitaire, le rôle du PRE est souvent associé, à tort, à celui du « pompier » visant à répondre aux carences et situations problématiques rencontrées sur certains territoires. Il importe de recentrer le PRE sur sa dimension préventive - en levant les freins périphériques des enfants empêchés d'apprendre - plutôt que sur une dimension curative qui relève d'autres institutions dont le PRE peut être complémentaire.

Le PRE est souvent en première ligne des problématiques des habitants des QPV qu'il permet parfois de mettre en lumière et d'y apporter des solutions concrètes (problématiques de langue, public primo-arrivant, grande pauvreté, précarité...).

Ce document a pour objectif de rappeler les principes du programme de réussite éducative afin d'aider les professionnels à s'approprier ce dispositif au fonctionnement souple, dont l'objectif principal reste l'accompagnement d'enfants et d'adolescents ne bénéficiant pas des mêmes chances de réussite et, d'accompagner le plus tôt possible dans un principe de prévention précoce, ceux qui présentent des signes de fragilité.

► Retour sur le concept de réussite éducative

La réussite éducative recouvre un ensemble de notions qui touchent à l'estime et la confiance en soi, la capacité à vivre en société, le respect des autres et de soi-même. L'enfant ou le jeune sont au cœur de l'intervention du programme de réussite éducative. Celui qui présente des signes de fragilité et a besoin d'être accompagné dans le temps, celui qui a besoin d'un plus pour s'inscrire dans un parcours de réussite éducative.

La réussite éducative entend s'appuyer sur les potentialités du jeune et de sa famille afin de lui redonner confiance grâce à une approche plus positive, un changement de posture et de regard. Partir des atouts et des compétences des enfants, détecter les points forts plutôt que les points faibles : la réussite éducative d'une famille et d'un enfant ne peut se concevoir qu'en s'appuyant sur les ressources ou le potentiel que l'enfant et sa famille portent en eux.

► La mise en place de réponses rapides, adéquates et personnalisées grâce à un cadre souple

Le programme de réussite éducative bénéficie d'un socle commun minimal qui accroît sa souplesse et permet la liberté d'action, de s'adapter aux spécificités territoriales, mais surtout aux besoins des enfants et des jeunes qui sont accompagnés.

Le programme de réussite éducative se construit autour des besoins des jeunes, des enfants et de leurs familles. Il doit permettre la mise en place rapide de réponses adéquates et personnalisées dans le cadre d'un parcours de réussite.

Si besoin, le programme peut apporter un soutien direct aux parents, afin d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leur fonction parentale.

Promouvoir la continuité éducative est aussi l'un des enjeux du programme de réussite éducative. C'est dans cette optique que sont décidés les parcours, en accord et en lien, avec l'environnement du jeune.

► Le public cible

Le PRE s'adresse principalement aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans et leurs familles issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville qu'il accueille gratuitement dans le cadre d'un parcours de libre adhésion, et qui rencontrent des difficultés multiples. Ce public se caractérise par une accumulation de facteurs de risque : échec scolaire, isolement social, fragilité familiale, problèmes de santé, etc. L'identification des jeunes bénéficiaires se fait sur la base de diagnostics partagés entre les acteurs locaux (éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux, etc.), en collaboration avec les familles. Le PRE se veut inclusif et adaptable, en prenant en compte les spécificités de chaque territoire et de chaque situation.

◆ Les objectifs principaux du programme de réussite éducative

Le PRE poursuit plusieurs objectifs :



Accompagnement personnalisé et global : offrir à chaque jeune un parcours d'accompagnement répondant à ses besoins spécifiques.



Mobilisation des familles : encourager et soutenir l'implication des parents dans le parcours éducatif de leur enfant.



Collaboration avec les acteurs locaux : fédérer l'ensemble des ressources locales (établissements scolaires, associations, services sanitaires et sociaux, etc.) autour du projet de réussite éducative.



I. LES PRINCIPAUX PRINCIPES D' ACTIONS DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



► Une approche globale des difficultés pour un soutien personnalisé

Le Programme de « Réussite éducative » témoigne **d'une approche singulière** dans l'accompagnement des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans les plus en difficultés en venant compléter les dispositifs éducatifs existants pour leur proposer – ainsi qu'à leur famille – **un parcours personnalisé et sur mesure dédié à leur réussite**.

Les réponses proposées par le PRE procèdent d'une approche globale de l'enfant et du jeune ; elles relèvent de différents « champs » sans exclusivité : accompagnement social, accompagnement scolaire, socio-éducatif, santé..., dans le cadre d'un parcours personnalisé (cf. infra).

► L'accompagnement : pilier du PRE

Le PRE entend accompagner pour un temps donné, réfléchi en amont et lié au profil de l'enfant, les enfants et les jeunes qui ont fait l'objet **d'un repérage individualisé** par un acteur du territoire (école, association, centre social...).

L'accompagnement mise sur les capacités des personnes à développer leur autonomie : capacités d'initiative, de choix, de construction, de projet. Il repose sur une démarche entreprise conjointement par un enfant, un jeune en difficulté, sa famille et des professionnels coordonnés.

Ce qui domine dans l'accompagnement, ce sont les interactions sociales dans lesquelles on invite les personnes bénéficiaires à s'inscrire tout en les aidant à les maîtriser à leur avantage.

Fondé sur l'écoute, un dialogue incitatif et une relation de confiance, l'accompagnement doit permettre l'émergence du désir, moteur actif de la démarche à entreprendre, et permettre à l'autre de trouver des moyens de réaliser ses objectifs individuels.

► Le parcours personnalisé

La construction d'un parcours éducatif personnalisé et global pour l'enfant est donc l'un des objectifs prioritaires du programme de réussite éducative. Ce parcours tient compte de sa situation personnelle, de ses difficultés, mais aussi de ses potentialités.

Les parcours personnalisés peuvent comprendre des actions individuelles ou collectives (en petits groupes) de différentes natures, notamment des actions favorisant le dialogue parents/enfants et parents/école, des vacations médicales, la mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant (atelier théâtre, danse) des activités favorisant le bien-être, l'épanouissement et la santé de l'enfant.

Les actions proposées (accompagnement scolaire, prévention du décrochage scolaire, santé, activités culturelles, loisirs, sportives...) doivent obligatoirement s'inscrire dans un parcours proposé par une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) et faire l'objet d'un suivi personnalisé régulier, assuré par un référent de parcours en lien avec l'EPS.

► Le principe de non-subsidiarité au droit commun

Le PRE ne vise pas à se surajouter aux actions existantes, mais à les mobiliser, les mettre en cohérence et les amplifier au profit d'un public ciblé (bénéficiaire) ; si ces actions sont insuffisantes alors il peut être amené à les compenser momentanément avec l'objectif que le relai soit pris.

Le PRE n'est donc pas un dispositif de plus, mais bien un moyen de les mobiliser tous au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Le PRE n'est pas non plus un programme supplémentaire de soutien scolaire. Il ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école. Le PRE articule, complète et prolonge les actions de tous ses partenaires (centres sociaux, associations locales éducatives, culturelles, département, CAF, éducation nationale).

Les missions du PRE s'inscrivent dans une logique de repérage précoce et de prévention des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, qu'elles soient d'ordre scolaire, comportemental ou psychomoteur. À ce titre, le PRE peut mobiliser des professionnels pour réaliser des bilans ou proposer des actions adaptées.

Toutefois, les interventions du PRE s'intègrent systématiquement dans un parcours global de réussite éducative. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun : les actes relevant du soin doivent être orientés et pris en charge dans le cadre des structures compétentes. Le PRE agit ainsi en complémentarité, en veillant à ne pas se positionner sur des actes de soin à proprement parler.

Il vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Cela se traduit par la mobilisation et la coordination au niveau local d'un collectif de professionnels sociaux, sanitaires et éducatifs qui intervient en amont dans le repérage des situations et qui participe en tant que de besoin à l'EPS et qui sera mobilisé dans le cadre des parcours PRE. Le PRE fait alors appel au principe de réciprocité : les partenaires orientent vers le PRE et le PRE oriente vers les partenaires.

► La mobilisation des parents, premiers éducateurs de leurs enfants

Les difficultés auxquelles les parents doivent faire face ont un impact considérable sur les capacités d'insertion des enfants (grande précarité, conditions de logement, public allophone, illettrisme) qu'ils convient de prendre en compte à chaque étape.

Le programme de réussite éducative se veut être un dispositif de proximité, à l'écoute, et à la prise en charge bienveillante des problématiques rencontrées par les jeunes et leurs parents.

L'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune dans son parcours éducatif et sa progression vers l'autonomie ne peuvent être conçus qu'avec l'implication des parents qui restent leurs premiers soutiens. Il s'agit alors de s'appuyer sur leurs compétences et de les inscrire dans une dynamique de projet afin de promouvoir la continuité éducative.

En ce sens, le PRE peut aussi permettre de recréer du lien entre parents et institutions (en particulier scolaire, conseil départemental, tout professionnel qui peut être un relai, un soutien) en créant les conditions d'un espace de dialogue libre et ouvert.





II. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU SEIN D'UN LARGE PARTENARIAT TERRITORIAL/ÉDUCATIF

◆ Le PRE s'appuie sur une mise en réseau des acteurs du territoire

Le PRE crée un espace de coopération propice à l'émergence de nouvelles actions sur un territoire.

Il met en réseau les professionnels, questionne les pratiques, recherche les complémentarités, tient compte des réalités locales, valorise les potentiels et les réussites et permet aux acteurs (établissements scolaires, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs socio-culturels, professionnels de la santé) de s'entendre sur des projets communs.

L'appréhension globale des difficultés des bénéficiaires exige la participation de l'ensemble des acteurs du territoire concernés (le maire de la commune siège ou le président de l'intercommunalité compétente, porteurs de projets, département, CAF, services déconcentrés de l'État, la DSDEN...) au pilotage du programme.

Ce partenariat s'inscrit au sein d'une entité ad hoc : la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 prévoit que la mise en œuvre du programme de réussite éducative s'appuie sur une structure juridique dotée d'une personnalité morale et d'une compatibilité publique (GIP, Caisse des écoles, Centre d'action social).

La structure juridique choisie doit favoriser une mise en cohérence de tous les dispositifs concourants à la réussite éducative, optimiser l'utilisation locale des différents financements publics et assurer l'administration, la gestion et la coordination des dispositifs. Elle mobilise les moyens opérationnels nécessaires. Elle peut exceptionnellement intervenir financièrement pour venir en appui à des situations d'urgence.

◆ Diagnostic territorial et pilotage stratégique

La mise en œuvre du programme de « Réussite éducative » repose donc sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle territoriale.

Un diagnostic de « l'existant » doit donc être réalisé : quelles sont les ressources mobilisables dans le cadre d'un parcours ? Le diagnostic doit donc porter à la fois sur les dispositifs et sur les modalités de coopération grâce auxquels des professionnels aux cultures, aux valeurs, aux compétences et aux pratiques parfois différentes coopèrent déjà.

Ce diagnostic peut aussi faciliter, et ce n'est pas à négliger, la reconnaissance des professionnels qui se sont déjà investis dans des actions éducatives et qui coopèrent déjà avec d'autres.

Un comité de pilotage permet d'établir la stratégie, les moyens, les niveaux de collaboration et d'articulation du programme de réussite éducative. Ce conseil ou ce comité est compétent pour donner un avis et formuler des orientations sur toutes les questions relatives au projet de réussite éducative. Ce comité de pilotage ou conseil consultatif réalise aussi l'évaluation du dispositif.



III. LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PARCOURS PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

◆ Repérage et entrée dans un parcours :

La notion de « repérage individuel » des enfants en difficulté au sein d'un territoire est un élément constitutif du programme de réussite éducative. Il est effectué par la communauté éducative (enseignant, assistante sociale de l'établissement scolaire, un acteur associatif...).

La notion de repérage individuel implique aussi celle de diagnostic territorial abordé plus tôt afin que les conditions de succès d'un parcours éducatif n'incombent pas uniquement à l'enfant (ou à ses parents). Il est donc souhaitable de mettre en lien et de mobiliser tous les acteurs éducatifs d'un territoire : les équipes pédagogiques, les travailleurs sociaux de la Ville, le CMP ou CMPP, le contrat local de santé mentale, le secteur médical libéral, tous les acteurs des services municipaux en lien avec l'enfance et la jeunesse, les acteurs associatifs, socio-culturel etc.

L'objectif du repérage est d'identifier les enfants et les adolescents en situation de fragilité - non uniquement scolaire - susceptibles de tirer un bénéfice des actions mises en œuvre dans le cadre d'un parcours personnalisé.

Une fois identifiés, ces enfants et ces jeunes pourront se voir proposer une entrée dans le PRE avec un parcours d'accompagnement personnalisé qui fera l'objet d'un suivi assuré par le référent de parcours, en lien avec l'EPS.

• L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)

Chaque situation ayant fait l'objet d'un repérage par la communauté éducative est ensuite **orientée vers l'équipe pluridisciplinaire de soutien** (en fonction des territoires et des choix des professionnels, il peut y avoir une seule ou plusieurs EPS sur un même PRE). Celle-ci se compose et se présente sous la forme d'un réseau coordonné d'intervenants professionnels et associatifs : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, médecin scolaire, etc.

Quelle que soit leur composition, les équipes se « retrouvent » généralement autour de quatre missions principales :

- Repérer et identifier globalement les difficultés de l'enfant ;
- Comprendre la situation en réalisant un diagnostic individuel, autrement dit être en mesure d'analyser les facteurs de « non-réussite » ;
- Élaborer le contenu d'un parcours de réussite éducative et en fixer les objectifs ;

Assurer le suivi du parcours en évaluant l'évolution de la situation de l'enfant (avec nécessité d'orienter si les situations ne relèvent plus du PRE).

- Évaluer collectivement le parcours personnalisé à son issue

Tout projet de réussite éducative doit nécessairement s'appuyer sur au moins une équipe pluridisciplinaire de réussite éducative. Celle-ci constitue la clé de voûte du projet. Cadre de confidentialité.

- **L'implication des parents**

Informers les parents dès les premières intentions d'orienter leur enfant vers le dispositif est essentiel.

Le dispositif doit être présenté dans ses objectifs et ses modalités, avant même de déterminer si l'enfant y est éligible ou non.

En effet, le PRE doit s'efforcer de les impliquer activement, en les informant et en les accompagnant tout au long du processus. En outre, des actions spécifiques, comme des ateliers d'appui à la fonction parentale, peuvent être organisées pour les aider à mieux comprendre et soutenir le parcours de leur enfant.

- **Les actions**

Les actions mises en place dans le cadre du PRE sont plurielles et adaptées aux besoins des jeunes. Elles peuvent inclure :

- **Des actions de soutien à la parentalité ;**
- **Des actions de santé :** bilan de santé, consultations psychologiques, suivi médical, ateliers sur l'hygiène et la prévention ;
- **Des activités périscolaires :** ateliers culturels, sportifs, artistiques ;
- **Un soutien social :** suivi par des travailleurs sociaux ;
- **Des actions favorisant la persévérance scolaire et de soutien scolaire :** aide aux devoirs, tutorat, ateliers pédagogiques

Afin d'éviter l'isolement et la stigmatisation des jeunes et des enfants accompagnés dans le cadre d'un parcours, des actions collectives peuvent être proposées. Il s'agit d'actions en petits groupes tels que des ateliers sur différents thèmes (santé, nutrition, sommeil, bien-être...). Les ateliers à destination des parents peuvent aussi entrer dans le cadre d'actions collectives. **Les actions collectives doivent toujours s'inscrire dans un parcours personnalisé.**

◆ **La coordination du programme**

La coordination d'un programme de réussite éducative doit être assurée par une équipe dédiée, composée d'une ou plusieurs personnes, en capacité de traiter de la dimension et de la complexité des projets à mener.

- **Le coordonnateur**

Le coordonnateur est le pivot du dispositif au niveau local. Il doit créer les conditions du partenariat et l'animation du réseau d'acteurs qu'il faudra avoir mobilisé au préalable.

Pour cela, il doit effectuer un travail de veille permanent, afin d'identifier les nouvelles actions et nouveaux projets tout au long de l'année en lien avec les autres démarches et dispositifs éducatifs du territoire (Politique de la Ville, Cité éducative, pôle éducation, etc.), ainsi qu'avec les partenaires.

Il est donc nécessaire de s'impliquer dans les politiques publiques en matière d'éducation, les réseaux et tissus partenariaux, de participer aux instances de l'éducation nationale par exemple.

Il doit assurer le suivi du projet de réussite éducative et mettre en place les conditions de son évaluation.

Le coordonnateur intervient à plusieurs niveaux à la fois au niveau du pilotage du projet et celui de la coordination du réseau d'acteurs de l'équipe pluridisciplinaire. Il manage également l'équipe des référents et assure son animation (former les référents, leur donner la possibilité d'être formés...).

- **Le référent de parcours**

Il (ou elle) accompagne les enfants et les jeunes en situation de fragilité qui ont fait l'objet d'un repérage puis d'une proposition de parcours d'accompagnement personnalisé. Son intervention est à la croisée des champs du social, de l'éducation, de l'animation et de la psychologie.

Le référent de parcours est chargé de mettre en œuvre le parcours en s'appuyant sur le droit commun et les ressources locales.

Guidé par le principe d'action de co-éducation, il ou elle orchestre la mise en œuvre du parcours personnalisé, en étroite coopération avec les parents et en complémentarité des partenaires (relais avec le droit commun).

Les missions d'un référent de parcours :

- Établir un diagnostic territorial et individuel ;
- Accompagner l'enfant et ses parents dans la réalisation d'un parcours global et personnalisé ;
- Développer le réseau partenarial
- Participer et (co)animer des instances (équipe pluridisciplinaire de soutien...)

► L'évaluation et le suivi

• Référentiel, indicateurs, et méthode : l'évaluation doit être pensée dès l'élaboration du projet de réussite éducative.

Elle concerne d'une part l'organisation et le fonctionnement même du PRE sur des aspects tels que le fonctionnement des EPS (fréquence, partenaires mobilisés), les actions proposées (diversité...), la mobilisation du droit commun.

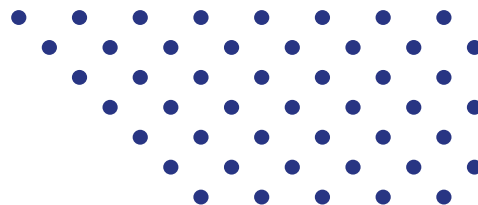
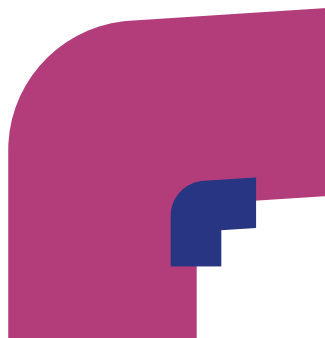
L'évaluation du PRE repose également sur un référentiel de critères et d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des parcours personnalisés proposés. Il est important d'évaluer non seulement les résultats en termes de réussite scolaire, mais aussi les progrès dans les domaines social, familial, et personnel des jeunes. Des bilans réguliers doivent être effectués pour ajuster les interventions et améliorer le dispositif en continu.

► La sortie du dispositif

La sortie du dispositif est décidée en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, y compris la famille. Elle intervient lorsque les objectifs du parcours personnalisé sont atteints ou que le bénéficiaire est suffisamment autonome pour poursuivre son parcours éducatif sans l'accompagnement du PRE. Dans d'autres cas, lorsque la situation relève d'une autre modalité de prise en charge, il est important de le reconnaître et d'acter la fin d'un parcours.

Les critères de sortie doivent être clairs et transparents, et la transition doit être pensée par les acteurs du dispositif. En effet, le PRE n'a pas vocation à être vécu comme un système d'assistance de longue durée. Ainsi, la sortie de l'enfant - du jeune - et de sa famille du dispositif, doit être réfléchie dès la mise en œuvre du parcours. Évaluer les critères de fragilité en EPS d'entrée et de sortie peut aider à apprécier dans quelle mesure le PRE a mené une intervention positive pour l'enfant ou au contraire ce sur quoi l'action doit pouvoir être renforcée.

La décision de fin de parcours est prise par l'équipe pluridisciplinaire lorsque les difficultés initiales ont été résolues, que le bénéficiaire s'inscrit dans une nouvelle trajectoire de réussite ou que la situation dépasse le cadre des interventions ou les compétences proposées par le PRE.



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ACCOMPAGNER LES ENFANTS
ET LES PARENTS